



**Commune de Saint-Victor**  
**Conseil Municipal des jeudi 11 à 20h30 et mardi 17 décembre 2019 à 14h00**  
En Salle des Mariages

Présent.e.s : Delphine ANDRÉ, Maurice AUDRAS, Jacques FRANÇOIS, Bernard MAGNOULOUX, Thibaut MAZET (le 11), Alain MESBAH-SAVEL, Bernard VICTOURON (le 11) (quorum non atteint le 11).

Excusé: Jérémy SIRGUEY (pouvoir à B. Magnouloux)

Absent.e.s : Myriam DEYGAS, Nadège FRACHISSE, Philippe LARNAUD, Thibaut MAZET (le 17), Jérôme MONTAGNE, Françoise PONSONNET, Nathalie VILET, Bernard VICTOURON (le 17).

**Questions diverses :**

- ▣ **Dossiers d'urbanisme** : pas de nouvelle demande.
- ▣ **Marquage au sol : aménagement de places de stationnement standard et handicapé, rappel et précision** : Places standard, déplacer celle qui jouxte la borne à incendie, remplacée par stationnement près de la bascule, à la place du stationnement interdit permettant l'accès des véhicules à la bascule. Places PMR à côté des escaliers de l'église (enlever un plot sur deux pour élargir).
- ▣ **Prochaine réunion avec OGE**C mercredi prochain. Isoler salaire directrice qui doit être pris en charge par l'État ou l'Ogec mais pas par la commune. Regretter que la facture de chauffage n'ait pas diminué.
- ▣ **Murs** relevés à Deyras. Sacs de ciment volés.
- ▣ Demande de **panneau de signalement** pour l'entreprise de maçonnerie *Ardèche Pierres Sèches* de Corsas. Pourrait remplacer celle de motoculture.

**Délibérations et votes :**

- ▣ Convention **assainissement/eau usées** Arche-Agglomération : dédommagement de l'entretien par l'employé communal et toutes les autres charges sont assurées par AA sans que nous déboursions quoi que ce soit. Adopté à l'unanimité.
- ▣ Convention de **participation Syndicat des eaux Cance-Doux** pour l'alimentation en eau potable des lieux-dits La Tuillière, Grand et Petit Couvat : reste 4500 € à charge des habitants de Grand Couvat et Petit Couvat. La Tuillière se raccordera à ses frais. Adopté à l'unanimité
- Frais de **scolarité Saint-Jeure-D'ay** : trois enfants pour 3418,74 € Adopté à l'unanimité
- ▣ Indemnité de conseil au **Trésorier Public** : considérant qu'il s'agit du reliquat d'une période révolue, le conseil n'attribue pas d'indemnité. Adopté à l'unanimité
- ▣ **Annulation de titre** : il s'agit de la location d'un appartement par une magnétiseuse. Adopté à l'unanimité. Il est proposé à ce sujet de dénoncer le bail pour augmenter le montant, trop modeste, de la location.
- ▣ Indemnités horaires pour **travaux supplémentaires** (heures de neige) : Adopté à l'unanimité.
- ▣ Subvention exceptionnelle en faveur de la **commune du Teil** : quid des communes environnantes dont on n'entend pas parler ? Nous nous entendons sur 0,50€ par habitant, soit 480 €. Adopté à l'unanimité.
- ▣ **Décisions budgétaires modificatives** : beaucoup d'écritures nous reviennent de la Trésorerie, datant de près de vingt ans, parce qu'elles n'avaient pas été passées sur les bonnes lignes.
- ▣ **Dissolution du Syndicat Intercommunal d'Électrification d'Étables**. Il n'a plus lieu d'être, il date des débuts de l'électrification du plateau au début du siècle dernier. L'archive est instructive, elle montre que le réseau de Saint-Victor équivaut au double, en moyenne, de ceux des autres communes. Adopté à

l'unanimité.

**Divers :** \* aides pour l'amélioration de l'habitat par Arche Agglo.

‡ Appels d'offre pour les sanitaires du snack-camping : plusieurs entreprises ont retiré le dossier et demandent à visiter.

□

Prochain conseil : vendredi 17 janvier 20h30